

Je me fais insulter par le voisin

Par **vainna**, le **30/10/2010** à **21:47**

pourriez vous me dire ce que je dois faire.voila depuis 15 jours mon voisin n'arrete de m'insulter de tout les noms et de ma harceler. alors que je n'ai rien fais.tout ca parce que la famille etait gare devant chez lui.son beau garcon a voulu me taper avec 1 batte de base ball.je recois s'en arret des coup de telephone masque.j'en ai ras le bol.deplus il s'en prend a mon petit fils en le suivant dans la rue et en l'insultant,et il mette les escrement de leur chien devanr chez moi. .merci pour votre reponse

Par **Domil**, le **30/10/2010** à **22:41**

Quel est le nombre de coups de téléphone ?
Avez-vous appelé la police quand il y a eu l'incident avec la batte de base-ball ?
Avez-vous des témoins des insultes ?

Par **paragmiguelito**, le **31/10/2010** à **00:09**

Vous n'avez comme solution que d'aller porter plainte au commissariat de police ou la gendarmerie compétente à votre lieu de domicile, pour injures, menaces ou appels téléphoniques malveillants. Si vous avez des témoins n'hésitez pas à l'indiquer dans votre audition.....

Par **Domil**, le **31/10/2010** à **02:15**

Et sans témoin, ça sera classé et le voisin pourra porter plainte pour dénonciation calomnieuse.

Par **paragmiguelito**, le **31/10/2010** à **13:35**

Si nous ne souhaitez pas porter plainte, sur votre canton un conciliateur de justice doit effectuer des permanences dans les mairies. Prendre attache avec votre mairie qui vous indiquera ses horaires de permanence. En qui concerne les appels malveillant s'ils sont

véridiques une réquisition judiciaire à votre FAI déterminera la provenance des appels anonymes. Ensuite vous pouvez aller voir les services de police signaler les faits sans pour cela porter plainte et ces derniers feront une main courante et éventuellement iront voir la personne mise en cause de manière non officiel et obtiendront sa version des faits qui doit être différentes de la votre

Par **Domil**, le **31/10/2010** à **16:24**

attention, la main courante n'a aucune valeur, aucun effet.

Vous ne devez pas accepter la main courante si vous déposez plainte contre X (préférable), même si la police vous ment en disant que vous en pouvez pas déposer plainte et qu'il faut faire une main courante.